

Éléments en application à compter du 1^{er} Janvier 2016
Montants exprimés Hors Taxes

Cotisation sur la masse salariale (montant maximum plafonné à la tranche A)	0,44 % montant minimum par salariés de 95 €
Contrats spéciaux (CDD, apprentis, intérimaires, ...)	95 €
Frais de dossier pour tout nouveau salarié dans l'entreprise	25 €
Location des Centres Mobiles	20 € /salarié convoqué
<u>Activités de conseil</u> évaluation des risques professionnels, étude de postes, conseil sur le risque chimique, aide à la prévention des risques psychosociaux, conseil en ergonomie, ...	compris dans la cotisation
<u>Maintien dans l'emploi – désinsertion professionnelle</u> écoute par une assistante sociale ou un psychologue du travail, accompagnement des travailleurs en situation de handicap. ...	compris dans la cotisation